

HISTORIQUE ÉCOLE RÉGIONALE DES BEAUX ARTS DE RENNES

L'origine de l'Ecole remonte probablement au moins à l'**époque napoléonienne**, puisqu'il est fait mention dans l'Annuaire de Rennes de 1818 de cours de dessin, de peinture et de sculpture. Pendant longtemps les cours ont été dispensés le soir et le dimanche à des amateurs d'art et à des artisans et ouvriers désireux d'apprendre le dessin industriel. Cette double formule se développa progressivement et constitua bientôt une "Ecole Municipale de Peinture, de Sculpture et de Dessin".

Le 10 août 1881 une convention est signée entre le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et le Maire de Rennes (Edgar Le Bastard) qui transforme l'école en établissement régional prenant le titre d'**"Ecole Régionale des Beaux-Arts de Rennes"**. Au terme de cette convention l'Etat assure le tiers des frais de fonctionnement, approuve les programmes d'études, inspecte les enseignants. L'école occupa successivement la "Halle aux Toiles" aujourd'hui disparue (elle était située sur le côté Ouest de l'actuelle Place de la République), puis l'aîle Ouest de l'actuel Hôtel des Postes, avant de déménager, en 1911, au 30 rue Hoche, dans l'ancien couvent des soeurs de la Visitation de Sainte-Marie de Rennes, bâtiment que l'école occupe encore actuellement. **C'est dans les années 1890**, après de longues négociations avec la Supérieure de la Communauté de la Visitation, **qu'est percée, sur les terrains de la Communauté, la rue Hoche, et que sont construits les immeubles qui la bordent.** J.-B. Martenot, architecte de la Ville, a réussi à faire signer un contrat entre la Ville et la Communauté, où celle-ci accepte que, à côté des bâtiments conventuels, les terrains en bordure de la Communauté puissent être livrés en partie "à l'industrie", c'est-à-dire construits d'habitations particulières; le contrat précise l'implantation de divers bâtiments (constructions particulières, chapelle, murs de clôture...), la hauteur minimale de ceux-ci et le délai d'exécution (de deux à dix ans). C'est la seule fois, dans ce siècle, à Rennes, qu'une réalisation d'urbanisme est liée à un programme architectural précis où sont associés édifices conventuels et habitations privées, et donc d'un ensemble urbain (rue Hoche, rive Nord de la rue des Fossés) conçu comme tel. (L'idée du prolongement de la rue Saint-François vers le Nord, à travers des terrains appartenant à la Visitation, avait été envisagée dès la construction de l'Hôtel-Dieu et du Grand Séminaire; elle ressort plus tard en rapport avec le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le Musée au Nord de l'actuelle Place Hoche).

En 1908 la Congrégation des soeurs de la Visitation est dissoute; la Ville de Rennes rachète alors les immeubles de la rue Hoche. La chapelle et les bâtiments au Sud de la chapelle sont dévolus au Conservatoire de musique et de déclamation, les bâtiments au nord de la chapelle étant affectés à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et à l'Ecole d'Architecture. L'ancienne chapelle des soeurs (jouxant la chapelle proprement dite), est aménagée pour les cours d'histoire de l'art; les salles du rez-de-chaussée accueillent les cours du soir, les cloîtres étant ornés de moulages tandis que la cour centrale est plantée d'arbustes et reçoit en dépôt des vestiges archéologiques de la Ville; un atelier de "sculpture pratique" est prévu dans un bâtiment neuf à construire dans le jardin; au premier étage, dans les anciennes cellules des soeurs, sont installés les ateliers de modelage, peinture, modèles en plâtre, et, au dessus de l'ancienne chapelle des soeurs, un grand amphithéâtre de dessin (une large surface vitrée est ouverte à l'Est en démolissant le trumeau séparant les deux fenêtres de cette façade); la bibliothèque est aménagée à côté de cet amphithéâtre, au second étage du

pavillon jouxtant le cloître; comme il est alors d'usage, les cours de jeunes filles sont séparés (avec entrées distinctes) des cours des garçons. L'Ecole d'Architecture s'installe dans les locaux du deuxième étage.

En 1948, suite à l'occupation allemande et à l'utilisation des locaux après la guerre par des services hospitaliers et de logement, les toitures sont réparées et l'aile sud est déterrée pour aménager dans les anciennes caves des ateliers pour les cours professionnels d'enseignement pratique de sculpture et de peinture; en **1955** un atelier de peinture, parallèle à l'atelier de sculpture, est édifié dans le jardin; en **1963** un atelier provisoire, pour les commis d'architecte, est construit dans la cour Est, puis, en **1964**, un bâtiment provisoire avec rez-de-chaussée et étage pour les cours de promotion sociale et les élèves permanents).

Avant 1952, par souci de libéralisme, la Direction des Arts et des Lettres n'a jamais tenté d'unifier l'enseignement artistique : dans chaque école, en France, le directeur, avec l'approbation de l'inspection Générale, organise les études selon les besoins, les possibilités et les traditions locales: il y a des écoles de dessin, des écoles techniques et professionnelles de métiers d'art, des écoles d'arts appliqués, des écoles d'arts décoratifs et des écoles des beaux-arts. A Rennes, comme dans la plupart des grandes villes, l'école d'art était pratiquement une synthèse de toutes les formules: **école technique et professionnelle à la base, elle était au sommet, dans le domaine des arts plastiques, une école préparatoire aux deux grandes écoles d'art de Paris** (l'Ecole des Beaux-Arts et l'Ecole des Arts Décoratifs), puisque aucun enseignement supérieur n'était donné dans les écoles de province.

Ainsi l'Ecole s'enrichit progressivement d'une série de cours: Dessin d'Art (1881), Dessin, lavis et perspective, - Histoire de l'Art (1882), Sculpture sur bois (1884), Composition décorative, - Sculpture pratique, - Mathématiques et Architecture, - Anatomie artistique (1885), Peinture décorative (1888), Dessin industriel (1892), Peinture en Bâtiment (1899), Dessin pour les Jeunes Filles (1900), création de l'Ecole Régionale d'Architecture (1905), Cours de Travaux Pratiques pour Jeunes Filles (1919), de Gravure sur bois (1923), de Gravure à l'eau-forte (1925), de Gravure en couleurs (1927), d'Ebénisterie d'Art (1928), de Reliure d'Art , - de Français et de Calcul (1929)... L'enseignement est alors dominé par un système de concours et de prix. L'Ecole de Rennes obtient un Grand Prix et une Grande Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1889, une Grande Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1900, un Grand Prix à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels de Paris en 1925; elle est classée Première des Ecoles Régionales au Grand Concours de 1906 entre toutes les Ecoles de France (Beaux-Arts et Arts Décoratifs).

En 1948 à l'instigation de Monsieur Fréville, adjoint-délégué aux Beaux-Arts, **Monsieur LEMONNIER, nommé directeur, rénove l'enseignement** qui consistait alors à proposer à tous les élèves, d'année en année, quels que soient leur niveau et leurs aptitudes, les mêmes exercices et les mêmes modèles. Le nouveau programme impose à tous les élèves, à la base de leurs études, une culture encyclopédique - dessin, couleur, volume, histoire de l'art et sciences annexes - leur permettant d'aborder ensuite la spécialité de leur choix et offrant "à ceux qui en manifesteraient le désir des débouchés dans l'industrie, le bâtiment, le commerce et l'enseignement". Aucune section nouvelle n'est créée; mais les ateliers d'arts plastiques sont rénovés, une place importante est réservée dans les études à l'enseignement des arts décoratifs et à la publicité;

les ateliers de construction (créés en 1935 pour former des collaborateurs d'architecte) reçoivent un enseignement mieux approprié.

Ce contenu pédagogique est consigné dans le Règlement Général de l'Ecole en date du 19 octobre 1951. Ce règlement précise que l'Ecole "est placée, par le Ministère de l'Education Nationale qui en contrôle l'enseignement, sous l'autorité du Maire, assisté d'un "Conseil de Surveillance et de Perfectionnement" (Art. 1).

Il indique les "**quatre buts distincts**" de l'Ecole: "former 1° Dans le domaine de l'art pur , des artistes sensibles et cultivés, peintres, sculpteurs, graveurs ou décorateurs, (candidats aux grandes Ecoles d'Art de Paris et aux différents professorats de dessin). 2° Dans le domaine de l'art appliqué, des modélistes, gens de goût et techniciens avertis, ayant les capacités et les connaissances nécessaires pour exercer avec profit la profession qu'ils ont choisie. 3° Dans le domaine du Bâtiment , des métreurs, des dessinateurs et commis d'architecte, des conducteurs de travaux et des chefs de chantiers administratifs des Services publics. 4° Dans le domaine Industriel, (cours du soir et cours pratique), de bons dessinateurs et des ouvriers qualifiés" (Art. 3).

Le Directeur est nommé par le Préfet, sur la proposition du Maire, après avis d'un jury désigné par le Maire dont fait obligatoirement partie l'Inspecteur Général de l'Enseignement des Beaux-Arts ou son représentant; sa nomination doit recevoir l'agrément du Ministre de l'Education Nationale ou du Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (Art 5).

Les professeurs principaux, titulaires de chaires maîtresses, sont nommés dans les mêmes conditions, et doivent seize heures d'enseignement par semaine (Art. 13 et 16). Les 25 membres du Conseil de Surveillance et de Perfectionnement , qui se réunit sur convocation du Maire au moins deux fois par an, sont nommés par le Préfet, sur proposition du Maire, pour trois ans: Le Maire, l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts, le Directeur de l'Ecole, le Recteur de l'Académie, les Doyens des Facultés des Sciences, des Lettres, de Droit, le Directeur de l'Ecole de Médecine, le Président de la Chambre de Commerce, l'Architecte de la Ville, 4 Conseillers municipaux, 2 Conseillers généraux, 3 Habitants de Rennes, artistes ou professeurs, 6 industriels rennais renouvelables, chaque année, par moitié (Art. 23). L'enseignement comprend trois cours: élémentaire, moyen et supérieur (Art. 26); un régime de concours semestriels porte sur les différentes branches de l'enseignement (Art. 28).

L'enseignement comprend : un enseignement artistique (dessin, peinture, sculpture, modelage, gravure, décoration plane, décoration en volume, Architecture), un enseignement intellectuel et scientifique (géométrie, perspective, anatomie, histoire de l'art, littérature, technologie), un enseignement technique (ateliers de peinture en bâtiment, de céramique, d'édition, de sculpture pratique et artisanale, d'architecture), et des cours du soir (dessin d'Art, géométrie, dessin industriel) (Art. 4).

A partir de 1952, l'enseignement artistique est réorganisé sur le plan national et comporte trois années de formation de base sanctionnée par un examen, le **Certificat d'Aptitude à la Formation Artistique Supérieure** (CAFAS, institué en 1954), suivies de deux années de spécialisation menant à un Diplôme National des Beaux-Arts (DNBA, créé en 1957) avec sept options: peinture, sculpture, gravure, décoration plane, décoration en volume, publicité, céramique. L'Ecole de Rennes assure toutes ces spécialisations, sauf la céramique.

En 1952 également, les cours du soir de Dessin industriel en bâtiment, Bois, Mécanique, ouverts aux ouvriers et employés, ainsi que les cours du soir de Dessin d'art ouverts aux amateurs, sont reconnus comme **Cours de Promotion Sociale** et subventionnés comme tels à 50% par le Ministère de l'Education Nationale.

Le CAFAS donne aux élèves les avantages des oeuvres universitaires, la Sécurité Sociale étudiante, le sursis d'incorporation et la possibilité d'obtenir, par délégation rectorale, un poste de maître auxiliaire de dessin dans un établissement d'enseignement public; il est considéré, en quelque sorte, comme un "baccalauréat" dans le domaine artistique, introduisant, pour certains, un esprit nouveau de compétition et de "bachotage" et interdisant des activités comme le décor de théâtre, la mise en scène, le costume, la décoration de crèche et de salle de réunion, la vitrine publicitaire, le stand d'exposition... Le DNBA est, par rapport au CAFAS, assez sélectif: il y a environ 4 fois moins de reçus au DNBA qu'au CAFAS.

Le niveau d'études requis pour faire acte de candidature à l'école est alors le niveau fin 4^o; en 1958 on demandera le niveau BEPC, en 1968 le niveau Seconde, en 1971 le niveau Première/Terminale.

En 1955 le Ministère de l'Education Nationale crée le Diplôme de Dessin et d'Arts Plastiques menant les bacheliers au CAPES par l'obtention de quatre certificats dont la préparation est confiée au seul lycée Claude Bernard à Paris. Compte-tenu de la poussée démographique des jeunes entrant dans l'enseignement secondaire, cet établissement ne suffira pas à pourvoir les postes de professeurs stagiaires mis au concours; l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes ouvrira alors (avant bien d'autres écoles: Mâcon, Bordeaux, Toulouse...) une **section "Professorat", qui fonctionnera jusqu'en 1972**, date de la création de l'UER "Arts Plastiques" de l'Université de Haute-Bretagne.

La préparation au Professorat contribua à la réputation et au rayonnement de l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes (qui accueillera jusqu'à 475 étudiants en 1967). Mais, dès ce moment, la coupure entre élèves des ateliers d'art et élèves des ateliers de préparation au professorat est ressentie: la direction de l'Ecole note une "profonde différence de formation", les candidats à l'enseignement étant "hélas, dans l'obligation de limiter leur activité artistique, le plus souvent à l'étude du dessin, pour se consacrer aux disciplines scientifiques et intellectuelles qui leur sont imposés par les programmes très étendus de leurs examens", ce qui suscite "une incompréhension et un mépris de part et d'autre"; est évoquée également "la situation privilégiée des candidats au professorat" (profitant du statut étudiant dès leur entrée à l'Ecole et d'un diplôme - le CAPES - garantissant une situation) provoquant "rancunes et jalousies".

En **mai-juin 1968, les élèves des ateliers de préparation au Professorat demandent**, comme leurs condisciples du Lycée Claude Bernard au cours de nombreuses tables rondes réunissant professeurs et élèves, **d'être incorporés dans l'Université** et que la préparation au Professorat de Dessin soit assumée par la Faculté; le colloque d'Amiens, au printemps 1968, avait déjà virtuellement envisagé cette décision.

Dans un premier temps, directeur, professeurs et élèves approuvent, Ministère et Mairie refusent, au nom des engagements pris auprès des élèves et de leurs familles; mais assez rapidement la situation évolue: le Ministère de l'Education Nationale n'est pas intéressé par l'Ecole, le Ministère des Affaires culturelles ne

s'intéresse pas à la préparation au Professorat, la Ville de Rennes réclame en vain une nationalisation de l'Ecole lui permettant de ne pas faire payer aux contribuables rennais les frais d'une préparation au Professorat attirant des élèves de toutes les régions de France, préparation dont elle n'est pas certaine qu'elle soit dans la vocation de l'établissement...

L'UFR "Arts" est créée. Le 28 janvier 1971, à la suite de plusieurs réunions au cours de l'année 1969-1970, les professeurs de l'UFR "Arts" et les professeurs titulaires de l'ERBA décident de **tenter à partir d'octobre 1971 une collaboration entre les deux établissements**, et d'envisager une convention entre le Président de l'Université et le Maire de Rennes (dans cette optique, Monsieur LEMONNIER, directeur de l'ERBA, propose de reprendre le projet de construction d'une grande école, inscrit et subventionné au V^o plan: aux bâtiments actuellement occupés par l'Ecole devraient s'ajouter les bâtiments occupés par le Conservatoire et par l'Ecole d'Architecture, pour permettre d'accueillir les 1000 à 1500 élèves permanents, à temps complet, que "l'Ecole recevra demain"). En 1972, le nouveau directeur, Monsieur DURAND-HENRIOT, constate que , malgré les efforts fructueux de collaboration, les Affaires culturelles et l'Education Nationale n'ont jamais trouvé un terrain d'entente; il se déclare donc "contraint d'abandonner l'aide de l'Ecole (à l'Université), pour éviter à la Ville de Rennes et aux professeurs de supporter le poids d'un enseignement qui financièrement aurait coûté très cher à la Municipalité".

En 1968, les élèves s'élèvent contre les sanctions scolaires, refusent les examens et concours sur épreuves limitant l'expression personnelle, et demandent que certificats et diplômes soient attribués par des jurys paritaires, composés d'élèves et d'enseignants, sur présentation de travaux personnels. **La Direction des Arts et des lettres, dans une circulaire du 23 septembre 1968, permet aux écoles d'organiser les expériences pédagogiques qu'elles souhaitent**, "ces expériences laissées à l'initiative des directeurs et des professeurs ayant pour objet de favoriser l'expression libre, l'année scolaire 1968-1969 étant une année de transition, de réflexion et de recherche en commun de la réforme de notre enseignement". En 1969, les cours professionnels pour apprentis peintres de Rennes et des environs, donnés depuis 1956 à l'Ecole des Beaux-Arts au rythme d'une journée par semaine, sont transférés au Centre d'Apprentissage du Bâtiment, Boulevard de Chézy.

La réforme de 1973, initiée par le Ministère des Affaires Culturelles,, répond à la prise de conscience qui s'opère alors des métamorphoses de l'art et des techniques contemporaines ; elle suit, "sans l'imiter", la Réforme de l'Enseignement de l'Architecture. Elle "se place dans un courant de libéralisme et tend... à équilibrer un certain nombre de forces: le rôle essentiel du Ministère des Affaires Culturelles qui est de promouvoir, au niveau national, un enseignement des arts plastiques sanctionné par un diplôme national tel qu'il favorise à la fois la création artistique et l'insertion des étudiants dans la vie professionnelle, et des aspirations légitimes des établissements à une plus large autonomie...".

La réforme se propose d'**accroître le niveau de culture générale** des élèves (connaissances artistiques, idées contemporaines), implique une rénovation en profondeur de la pédagogie (fondée sur la collaboration des

enseignants, le travail pluridisciplinaire) et vise à une ouverture des écoles sur la cité et le monde.

La réforme prévoit **trois cycles** : un cycle d'initiation (2 ans), un cycle de spécialisation (3 ans), et un cycle de recherche. La spécialisation s'opère dans **trois départements** : Art (pédagogie expérimentale, recherche artistique sans contraintes et gammes des techniques d'expression élargie), Communication (visuelle et audio-visuelle; publicité, édition, signalisation, illustration...), Environnement ("organisation harmonieuse de l'espace). Ces trois départements se substituent aux anciennes sections (peinture, sculpture, gravure, céramique, publicité et décoration). Les études sont sanctionnées, chaque année, par des Unités de Valeur (UV), délivrées par le corps enseignant. Les cinq années du cycle d'initiation et du cycle de spécialisation mènent au Diplôme National Supérieur d'Expression plastique (DNSEP)., attribué, dans chaque école et par option, par un jury national constitué par le Ministère.

Après l'agrément du premier cycle, l'école obtient successivement les agréments pour les trois Départements: "Communication Visuelle et Audio-visuelle, option Illustration" (octobre 1973), "Art" (octobre 1974), "Environnement" (octobre 1975).

Pour faciliter le fonctionnement du nouveau cycle d'initiation, le Secrétariat d'Etat à la Culture peut faire bénéficier quelques écoles d'une subvention: "après avis de l'Inspection Générale de l'Enseignement artistique, il s'est avéré souhaitable de subventionner les Ecoles d'Art d'une même région afin de favoriser une concertation plus étroite entre ces établissements et leur permettre d'entreprendre des actions communes sur le plan pédagogique. En 1975, c'est la région de Bretagne qui bénéficiera d'une participation du Secrétariat d'Etat à la Culture au financement du cycle d'initiation". Cette subvention "se substitue à l'ancienne subvention". La subvention annuelle attribuée à Rennes, en 1975, consiste dans la prise en charge de 51% du traitement brut du directeur de l'Ecole et de 25% du traitement brut de trois enseignants du cycle d'initiation. Dans le cadre du plan décennal, le Secrétariat d'Etat à la Culture prévoit de participer aux frais de fonctionnement de chaque département du cycle de spécialisation.

En 1981, dans le cadre de l'instauration de cycles courts (3ans), l'Ecole de Rennes est habilitée à assurer les formations "courtes" de la section environnement/cadre bâti, option "plastique et technique du projet", sanctionnées par le Diplôme National d'Arts et Techniques.

En avril-mai 1885, les Ecoles d'Art de Rennes -Conservatoire et Ecole des Beaux-Arts- fêtent leur centenaire (l'année 85 est en fait plus appropriée au Conservatoire puisque c'est en 1884-1885 que les cours de musique vocale, qui existent depuis 1865, donnent naissance au Conservatoire National de Région, succursale du Conservatoire National Supérieur de Paris).

Du 18 avril au 7 mai, dans la rotonde du Théâtre de la Ville, l'Ecole "rend hommage aux artistes disparus" (directeurs, professeurs ou élèves): Jules Roncin (1867-1937, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et d'Architecture en 1915, auteur de grandes décorations à l'Hôtel de Ville de Rennes), Emmanuel Fougerat (1869-1958, ancien élève de Rennes, fondateur de l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes), Jean Boucher (1870-1939, sculpteur, ancien élève, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, auteur, en 1921, d'un

monument à l'Hôtel de Ville de Rennes), Louis Roger (1874-1953, peintre, auteur de décorations murales à l'Hôtel de Ville de Rennes), Jean-Julien Lemordant (1879-1968, architecte et peintre, auteur de la fresque du plafond du Grand Théâtre de Rennes et d'une décoration à l'Hôtel de l'Epée de Quimper), Mathurin Méheut (1882-1958), Xavier De Langlais (1906-1975, professeur, peintre, écrivain, fresquiste), Jean-Pierre Bouvet (1937-1976, ancien élève, créateur du Musée d'Art Naïf de Laval, peintre), Pierre ALARY (1924-1975, professeur)...

Du 14 au 25 octobre, des travaux d'élèves sont exposés dans la chapelle du Conservatoire, la cour d'entrée de l'ERBA et le déambulatoire allant de l'entrée à la bibliothèque; la rue Hoche a été décorée, avec l'aide des commerçants. Dans le même temps une exposition d'affiches se tient à la Trésorerie Générale, à l'occasion d'un concours d'affiches, organisé par la Caisse Nationale de Prévoyance, et dont deux élèves de l'Ecole ont été lauréats.

En 1988 une "nouvelle organisation des études" adapte la réforme de 1973 "pour tenir compte des évolutions des arts plastiques et de la société pendant cette période, rendre effectives quelques idées incluses dans l'esprit de la réforme de 1973 mais qui n'avaient pu être mises en oeuvre, et éliminer les rigidités apparues avec le temps.

La nouvelle organisation des études réaffirme que la spécificité des écoles d'art est la formation à la création, quel que soit le champ où s'exerce cette activité.

Elle insiste sur la nécessité d'un décloisonnement des études: la notion d'option se substitue à la notion de département (design se substituant par ailleurs à environnement), et des unités de valeur "optionnelles" (en seconde année) et "sous-dominantes" (dans les options) sont instituées pour faciliter un parcours pédagogique de chaque étudiant personnalisé et diversifié.

Les étudiants, sauf à titre "dérogatoire et exceptionnel" doivent être **titulaires du baccalauréat** ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent; l'enseignement de la culture générale et ceux liés aux techniques de base du langage plastique doivent être renforcés; l'étude d'une **langue étrangère** est obligatoire; les questions liées à la médiatisation de l'oeuvre d'art doivent être prises en compte. La scolarité doit être organisée en semestres, 15 unités de valeur étant attribuées chaque année.

Les diplômes nationaux (DNAT et DNSEP) sont maintenus; un nouveau diplôme est introduit: le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP), à l'issue de la troisième année; à la différence du DNSEP orienté vers les travaux personnels de recherche et de créativité, il est destiné à sanctionner l'acquisition des connaissances et des techniques fondamentales de l'expression plastique: il a un caractère généraliste, sanctionne les trois premières années d'études, et doit être l'occasion d'apprécier les motivations de l'étudiant concernant le choix d'une option. Pour être admis en 4^o année, l'étudiant doit avoir obtenu l'ensemble de ses UV, être titulaire du DNAP, et être accepté par une commission d'enseignants devant laquelle l'étudiant présente ses projets ou recherches.

Les études dans les écoles d'art ont ainsi atteint pleinement le niveau des enseignements supérieurs.

En 1990 l'Ecole de Rennes participe, avec les Ecoles de Brest, Lorient et Quimper, à la création de l'Association pour la promotion et le développement des Ecoles d'Art de Bretagne, dont le but est le développement de la concertation inter-écoles, le renforcement des échanges entre enseignants et étudiants, l'organisation de manifestations communes, la reconnaissance des divers partenaires institutionnels et économiques.

En 1991 les directeurs des quatre écoles proposent : l'établissement d'un concours commun de recrutement, la concertation sur les objectifs et les contenus des enseignements, la libre circulation des étudiants après la première année, la constitution de jurys communs, l'établissement progressif d'une carte des enseignements artistiques en Bretagne... En mai 1992 le premier examen d'entrée commun aux quatre écoles se tient à Rennes, au Pavillon des Lices.

En 1992, l'Ecole recrute les premiers étudiants d'un cycle "post-diplôme"; ce cycle de recherche se situe, à Rennes, au croisement de l'art et du design, dans le champ des "paysages et espaces urbains; le milieu littoral", et se met en place en collaboration avec l'Institut d'Arts et Techniques de Bretagne Occidentale (Ecole des Beaux-Arts de Brest). Le post-diplôme accueille des étudiants titulaires du DNSEP ou de diplômes d'enseignements supérieurs équivalents qui veulent approfondir une problématique plastique ou un projet lié aux paysages et aux espaces urbains.

Un conseil scientifique oriente les activités de ce post-diplôme. En dehors d'enseignants des Ecoles d'Art de Rennes et de Brest y participent, au titre de personnalités extérieures: Jacques Hondelatte (architecte, Ecole d'Architecture de Bordeaux, Jean-Pierre Le Dantec (ingénieur, écrivain, enseignant à l'Ecole d'Architecture de Paris-La Vilette), Bernard Moninot (artiste, Ecole des Beaux-Arts d'Angers, Hervé Regnaud (géographe, Université de Haute-Bretagne, Rennes 2), Jean-Marie Benoit (plasticien, Inspecteur principal aux enseignements artistiques), le Conseiller aux Arts Plastiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, le Directeur de l'Ecole d'Architecture de Bretagne.

Des séminaires sont organisés chaque année dans le cadre de ce post-diplôme ("Les échelles du paysage", "La ville, de l'événementiel au permanent", en 1993, "Le paysage littoral; voir, lire, dire", en 1994), qui constituent la base de la publication des cahiers "Paysages et espaces urbains", publiés en collaboration avec les Presses Universitaires de Rennes.

En 1996, sont expérimentées deux nouvelles formations dans le domaine dit des «nouvelles technologies» : un mastère (cycle post-diplôme) "espaces plastiques / espaces numériques" (cycle post-diplôme se substituant au post-diplôme "Paysages et espaces urbains", et un cycle court (D.N.A.T.) "design graphique / images numériques". **L'objectif général du mastère "espaces plastiques / espaces numériques"** est de développer la réflexion et le travail de création plastique par l'utilisation des techniques numériques dans les différents stades de l'élaboration et de la réalisation des productions : investigation, conception, projet, communication ... Il s'agit donc, à travers ce mastère, de contribuer à introduire l'ordinateur comme instrument au service de la création artistique. Le mastère s'adresse à des étudiants déjà titulaires du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (D.N.S.E.P.) ou titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur équivalent à Bac + 5. Il peut également s'adresser à des candidats déjà engagés dans une activité professionnelle. **Le Cycle court "design graphique / images numériques"** a pour objet la formation, en trois ans, d'assistants de projets, utilisant les outils numériques dans les domaines de la réalisation d'images, d'objets ou d'espaces.

La perspective d'une harmonisation européenne des diplômes de l'enseignement supérieur (avec trois niveaux de sortie : licence, master, doctorat) et la

conclusion (le 11 octobre 2000) d'un protocole d'accord entre la Délégation aux arts plastiques du Ministère de la Culture et la Direction de l'Enseignement supérieur du Ministère de l'Éducation nationale contribuent à une articulation des ces formations à des formations universitaires développées à l'Université de Haute Bretagne Rennes 2.

En septembre 2001, le **D.N.A.T.** s'articule à une **licence professionnelle** « Design graphique / Médias interactifs », et en septembre 2002 le **mastère** "Espaces plastiques / Espaces numériques" fait place à un **master** « Création de produits multimédia artistiques et culturels », la perspective étant celle d'une co-habilitation de ces enseignements.